Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 035-200064483-20260928-2026_09_28_13-DE

CHÂTEAUGIRON
COMMUNE NOUVELLE DE CHÂTEAUGIRON, OSSÉ ET SAINT-AUBIN DU PAVAIL

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 28 septembre 2026

N° 2026/09/28/13

Nombre de conseillers en exercice : **33** *Nombre de présents* : **25** *Nombre de votants* : **33**	*Date de convocation :* *22 septembre 2026*

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Madame Anne-Marie ECHELARD, Maire de Châteaugiron.

Présents :			
Catherine TAUPIN	Jean-Marc LÉVÊQUE	Tiphany LANGOUMOIS	Olivier DUDA
Séverine MAYEUX	Ludovic LONCLE	Christophe REBULARD	Bertrand TANGUILLE
Bruno VETTIER	Sandrine GUEGUEN	David KELDERMANS	Nicolas ANGER
Arnaud BOMPOIL	Emilie GAUDRÉ	François BRISSIER	Clémentine JULIEN
Samuel LEFEUVRE	Olivier BODIN	Bénédicte PINARD	Laurent CHAUSSERAY
Solenn ROUGERIE	Marie GUERINEL (jusqu'au point 10)	Schirel LEMONNE (jusqu'au point 8)	Stéphane KERSULEC

Absents :	
Jean-Charles BRIAND donne pouvoir à Olivier DUDA	Stéphanie DOUESSIN donne pouvoir à Sandrine GUEGUEN
Isabelle CHARPENTIER donne pouvoir à Laetitia MIRALLÊS	Lisa BOISRAMÉ donne pouvoir à Samuel LEFEUVRE
Ludivine ROUAUT donne pouvoir à Clémentine JULIEN	Schirel LEMONNE donne pouvoir à Olivier BODIN (à son départ)
Marie GUERINEL donne pouvoir à Stéphane KERSULEC (à son départ)	Romane GALLIAN donne pouvoir à Christophe REBULARD

Secrétaire de séance désignée : Madame Tiphany LANGOUMOIS

Objet : PCC - Convention de participation aux travaux de réfection des rues Hélène de Laval, Cossé Brissac et Pierre Gaudiche

Rapporteur : Anne-Marie ECHELARD

a) Objet

La commune de Châteaugiron a engagé la remise en état des chaussées des rues Hélène de Laval, Cossé Brissac et Pierre Gaudiche, à la suite des travaux réalisés sur le réseau d'assainissement collectif, compétence transférée au Pays de Châteaugiron Communauté (PCC) au 1er janvier 2026.

La convention proposée **(Annexe 1.13)** fixe la participation financière du PCC à la part assainissement de cette opération de réfection, réalisée par l'entreprise Colas dans le cadre du marché à bons de commande « Entretien voirie ». L'opération comprend :

- Travaux préparatoires (installation de chantier, signalisation)
- Travaux préliminaires (dépose de bordures et pavages, repérage des réseaux)
- Terrassements
- Travaux de voirie (fondation en grave non traitée, enrobés)
- Mise à niveau des ouvrages (regards, grilles, boîtes de branchement)

b) Montants

La répartition entre part voirie et part assainissement est établie au prorata des travaux, selon l'annexe jointe à la présente délibération **(Annexe 2.13)**. Le total des travaux est de 120 214,26 € HT (144 257,11 € TTC), réparti comme suit :

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 035-200064483-20260928-2026_09_28_13-DE

- Réfection des tranchées (budget assainissement) : 89 584,56 € HT (107 501,47 € TTC)
- Réaménagement de voirie (commune) : 30 629,70 € HT (36 755,64 € TTC)

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le marché à bons de commande « Entretien voirie » conclu avec l'entreprise Colas,
Vu le projet de convention financière,
Vu l'avis favorable de la commission « Stratégie budgétaire et finances » du 15 septembre 2026,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Approuve la convention à intervenir avec le Pays de Châteaugiron Communauté, fixant sa participation, au titre de la compétence assainissement, aux travaux de réfection des rues Hélène de Laval, Cossé Brissac et Pierre Gaudiche réalisés par l'entreprise Colas, pour un montant total de travaux de 120 214,26 € HT (144 257,11 € TTC) dont 89 584,56 € HT (107 501,47 € TTC) remboursés par le PCC au titre de la part assainissement (réfection des tranchées), la part voirie de 30 629,70 € HT (36 755,64 € TTC) restant à la charge de la commune, selon la clé de répartition détaillée en annexe n° 6-2.**
- **Autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer ladite convention et tout document y afférent.**

Pour Copie Conforme,
La Maire,

MAIRIE de CHÂTEAUGIRON
ILLE-et-VILAINE

Anne-Marie ECHELARD

La secrétaire de séance,

L'Adjointe déléguée à l'Enfance, à la Jeunesse et à la Parentalité

Tiphany LANGOUMOIS

Tiphany LANGOUMOIS